



Question sur Prestation compensatoire

Par **eudoxie6303**, le **09/02/2015** à **12:09**

en mai 1991 mon mari divorce de sa 1ère épouse après 29 ans de mariage .il lui verse une prestation compensatoire.Voici comment elle est inscrite sur le jugement de divorce:
"chacun des époux ayant sa propre situation professionnelle, aucune prestation n'est prévue ni demandée de part et d'autre" Toutefois aussitôt la vente de la maison réalisée, Mr Fxxxxx réglera à Mme Fxxxxx Gxxxxx une prestation compensatoire de 700 FRANCS par mois laquelle sera indexée sur les salaires de Mr Fxxxxx puis sur sa retraite à venir. Je suis très inquiète, car mon mari souffre depuis 5 ans de la maladie d'Alzheimer, je me demande si il arrivait malheur à mon mari, quelle serait ma situation face à cette prestation. J'attends vos conseils avec impatience, vous en remercie par avance et vous prie d'accepter mes sincères salutations

Mme Gxxxxx n'a jamais demandé aucune augmentation de sa prestation

Fxxxxx Fxxxxxxx